**DÉROULEMENT DE LA FORMATION**

**AUX CATEGORIE « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE**

# Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l’usage de la motocyclette, au même titre que l’automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

L’effort de renforcement de l’éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L’objectif général de la formation est d’amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l’aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

# Le déroulement de la formation

La conduite d’une motocyclette présente de réelles spécificités qu’il faut être en mesure de maîtriser correctement. Ce programme se veut une vue d’ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu’un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des

autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l’aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l’équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d’une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d’adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l’auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l’élève dans l’acquisition des compétences indispensables pour la conduite d’une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l’élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d’apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

**Lorsque l’ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**

**Un formateur accompagne les élèves à l’examen du permis de conduire.**

# Comment se déroule l’examen ?

L’épreuve pratique de l’examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

* la première : hors circulation ;
* la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l’épreuve pratique sont évaluées par un expert : l’inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L’évaluation de l’expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. L’épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l’épreuve en circulation.

L’objectif de cette épreuve est d’évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L’objectif de l’épreuve en circulation est d’évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

* emprunter des routes droites, négocier des virages ;
* changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d’accélération et de décélération ;
* réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
* dépasser et croiser des véhicules ;
* quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
* prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L’expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L’expert s’attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l’issue de l’épreuve, l’expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d’évaluation.

**Usage de la piste**

* 89 AVENUE LOUIS LEPINE 42600 MONTBRISON
* Situé à 3 min de l’auto école
* Capacité d’accueil : 10 élèves
* Disponibilité : du lundi au samedi en dehors des examens du permis de conduire

**PARCOURS DE FORMATION**

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l’assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

**Parcours théorique**

La formation théorique portant sur des questions « d’entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l’école de conduite avec un support média (BOX) et avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l’enseignant sur le tableau d’affichage) ou via Internet (option d’achat d’accès).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l’école de conduite, et est dispensée en présence d’un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d’une autorisation d’enseigner en cours de validité.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 11h et de 16h à 19h ainsi que les mercredis de 9h à 11h et de 13h à 17h et le samedi de 8h à 12h. Le moniteur est présent en salle de code.

Les thèmes tels que la signalisation, règles de circulation… sont développés en fonction des élèves présents et de leur niveau.

**Parcours pratique**

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

* en ville sur Montbrison, Savigneux, Précieux et alentours
* en rase campagne
* sur une 2X2 voies
* de nuit (leçons prises en hiver).

**MOTO**

Pour la formation théorique ETM les élèves se préparent seuls et le moniteur est à leur disposition pour toutes questions

En pratique les leçons plateau se font sur la piste et les leçons de circulation se font sur Montbrison et villes limitrophes

**PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE**

**AUX CATÉGORIES « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE**

# La formation théorique

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l’école de conduite avec un support média (DVD, Box), avec un enseignant ou via Internet (option).

**La formation théorique porte sur :**

* la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
* les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
* l'influence de la fatigue sur la conduite ;
* les risques liés aux conditions météorologiques et à l’état de la chaussée ;
* les usagers vulnérables ;
* les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
* les gestes de premiers secours ;
* les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
* le transport d'un chargement et de personnes ;
* la réglementation relative à l’obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

# Les cours thématiques

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

**Les thématiques traitées sont les suivantes :**

* l'équipement du motard ;
* comment choisir sa moto ;
* les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
* la pression sociale (publicité, travail...) ;
* la pression des pairs.

# La formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

**Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :**

* maîtriser le maniement du deux-roues motorisé ;
* appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
* circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
* pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

**Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :**

* le pourquoi ;
* le comment ;
* les risques ;
* les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
* les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail… ;
* l'auto-évaluation.

**PROGRAMME DE FORMATION DU A2 VERS A**

Une fois votre permis moto ou maxi-scooter obtenu, vous vous verrez attribuer la catégorie A2 du permis de conduire, vous serez alors habilités à conduire des véhicules dont la puissance n’excède pas 35 kW (47,5 chevaux) durant deux ans.

# OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation s'inscrit dans une démarche post-permis et a notamment pour objectifs : d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ; de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ; de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

# PROGRAMME DE LA FORMATION

**Séquence 1 :**

* Théorie (durée : 2 heures) Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs, sanctions. Présentation : l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto.

**Séquence 2 :**

* Maniabilité hors circulation (durée : 2 heures) Adaptation à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) Démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

**Séquence 3 :**

* Circulation et clôture de la formation (durée : 3 heures) Réalisation d’un audit de 30 minutes minimum de la conduite principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action. Réalisation d’un bilan comprenant : le ressenti de l'élève sur sa prestation ; un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW ;

**PIECES A FOURNIR**

Photos d’identité agrées (e-photo)

Photocopie de la carte d’identité (recto-verso)

Photocopie de l’A.S.S.R. ou du permis AM

Photocopie de la JDC (entre 17 et 25 ans)

Photocopie d’un justificatif de domicile (- de 6 mois)

Attestation d’hébergement et pièce d’identité (logeur)